Municipalité de Saint-Placide

Avis public
Consultation écrite

Premier projet de règlement numéro 2021-02-16, modifiant le Règlement numéro 5-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide afin de créer la zone AG-16 à même la zone AG-11 et inclure des normes relatives à la culture et à la transformation du cannabis sur le territoire de la municipalité de Saint-Placide

---

Avis est par les présentes, donné aux personnes intéressées

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 16 février 2021, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide a adopté le premier projet de règlement numéro 2021-02-16, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, nous invitions toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce premier projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : urbanisme@saintplacide.ca ou à les déposer dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel-de-ville au 281, montée Saint-Vincent, et ce, au plus tard **le jeudi 8 avril 2021**.

Le premier projet de règlement numéro 2021-02-16 vise à modifier le règlement numéro 5-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide afin de créer la zone AG-16 à même la zone AG-11 et inclure des normes relatives à la culture et à la transformation du cannabis sur le territoire de la municipalité de Saint-Placide

Le projet de règlement 2021-02-16 est susceptible d'approbation référendaire.

Vous pouvez obtenir une copie de ce règlement pour consultation sur le site internet de la municipalité dans la même section que cet avis public.

Donné à Saint-Placide, ce 17e jour de mars 2021

M Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier